



23 août 2017

Préparation du programme de législature Rencontre avec les partenaires politiques et institutionnels

(IVS).- Dans le cadre de l'élaboration de son programme de législature, le Conseil d'Etat a rencontré des représentants du Parlement, de la Fédération des communes valaisannes, de l'Association des préfets ainsi que des partis politiques représentés au Grand Conseil. Le Gouvernement leur a exposé l'état actuel de ses réflexions, son analyse des forces et faiblesses du canton ainsi que des tendances qui influenceront son développement, puis les orientations stratégiques retenues à ce stade. Il a ainsi souhaité intégrer, dans un esprit constructif et d'échange, ses partenaires politiques et institutionnels à la préparation des objectifs de son action gouvernementale pour ces prochaines années.

Le Gouvernement entend se doter d'un programme de législature pour donner un cap à moyen et long termes à la conduite stratégique de l'Etat et de son administration. Il a débuté ce processus par une analyse des forces et des faiblesses actuelles du canton, ainsi que des facteurs d'influence et des tendances qui marqueront le Valais dans un futur proche.

Points forts, points faibles et facteurs d'influence

Parmi ses atouts, le canton du Valais peut compter sur une population en pleine croissance, un excellent cadre de vie, des richesses naturelles, un bon niveau de sécurité, un système de formation de qualité, un certain dynamisme au niveau du secteur industriel et de la création d'entreprises et d'emplois ou encore une gestion rigoureuse des finances publiques.

Le canton doit en revanche composer avec le vieillissement de la population, une faible compétitivité dans un contexte général de mutations socio-économiques, des difficultés à faire valoir ses intérêts sur la scène fédérale, des questions importantes à résoudre en matière d'aménagement du territoire, une exposition considérable aux risques naturels, une faible capacité financière et une forte pression exercée sur les finances publiques.

Orientations retenues

Au stade actuel de ses réflexions, le Conseil d'Etat a retenu un certain nombre d'orientations pour le développement du canton, en vue de définir les objectifs de son action politique pour la législature en cours. Il s'agit d'anticiper les changements démographiques, de préserver la cohésion sociale et le bien-être de la population, de miser sur la qualité de la formation, de positionner le canton du Valais sur la scène fédérale et intercantonale, d'améliorer la compétitivité de l'économie valaisanne, de développer harmonieusement le territoire, de prévenir les risques et d'assurer la sécurité, d'améliorer la mobilité, d'optimiser la capacité d'action des institutions et de garantir l'équilibre des finances cantonales.



Implication des partenaires politiques et institutionnels

Ces différents éléments ont été présentés au président du Parlement, aux membres du bureau du Grand Conseil, aux présidentes et vice-présidents des commissions des finances et de gestion, au président et au vice-président de la Fédération des communes valaisannes, à la présidente et au vice-président de l'Association des préfets du canton du Valais ainsi qu'aux présidents des partis politiques représentés au Grand Conseil. Il s'agissait pour le Conseil d'Etat d'intégrer à sa démarche ses différents partenaires politiques et institutionnels.

Suite des travaux

Le Conseil d'Etat va procéder à une analyse approfondie des orientations stratégiques arrêtées à ce stade et à la définition précise de ses objectifs de législation. Le programme de législation sera ensuite publié dans une brochure.

Note aux rédactions

Deux rapports, l'un sur les forces et faiblesses du canton du Valais et l'autre sur les facteurs d'influence à moyen et long termes, sont à disposition sur le site Internet www.vs.ch, sous « *communication et médias* », dans le dossier intitulé « *préparation des objectifs de législation* ».

Personne de contact

Jacques Melly, président du Conseil d'Etat, 027 606 33 00